

Montréal 

Mémoire du Conseil du patrimoine de Montréal

Plan d'affaires 2006

de la Direction du *Développement de la gestion de l'eau*

M06-SC-05

Le 13 octobre 2006

Table des matières

| | | |
|----------|--|----------|
| 1 | Contexte | 3 |
| 2 | Commentaires sur le <i>Plan d'affaires 2006</i> | 3 |
| 2.1 | Description intégrale des réseaux | 3 |
| 2.2 | Gestion du développement des réseaux | 4 |
| 2.3 | Précision des objectifs..... | 4 |
| 2.4 | Prévention | 5 |
| | CONCLUSION | 5 |

1 Contexte

Principal territoire d'un vaste archipel, l'île de Montréal nous rappelle quotidiennement la présence de l'eau dans nos vies par ses paysages, ses ponts, ses canaux, ses ports et autres manifestations aquatiques. Malgré cela, peu de citoyens sont conscients que le fleuve Saint-Laurent, en plus d'entourer notre île, est la source de notre eau potable et le réceptacle de nos eaux usées. Depuis la récente réorganisation municipale, la production d'eau potable saine et l'assainissement des eaux usées pour assurer la qualité des cours d'eaux de l'île de Montréal sont devenus des compétences d'agglomération. Le document *Plan d'affaires 2006*, présenté par la direction du *Développement de la gestion de l'eau* à la Commission environnement du Conseil l'agglomération, présente la stratégie et les moyens proposés pour atteindre ces objectifs.

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), à titre d'instance consultative en matière de patrimoine culturel et naturel auprès du conseil de la ville, du comité exécutif, des conseils d'arrondissement, des services municipaux et des citoyens, a eu à émettre de nombreux avis en regard des politiques de la Ville de Montréal ainsi que sur des projets de construction dans le périmètre des écoterritoires et des cours d'eau de Montréal. C'est à ce titre que nous souhaitons soumettre quelques recommandations quant au *Plan d'affaires 2006*.

2 Commentaires sur le *Plan d'affaires 2006*

2.1 Description intégrale des réseaux

Dans la description des réseaux (p.7) et dans l'élaboration des mesures afférentes, il est primordial de souligner, spécifiquement, qu'une partie non négligeable des eaux de ruissellement est drainée vers et par des cours d'eau. De trop nombreux citoyens considèrent encore que l'égout pluvial constitue une poubelle et ignorent la destination finale de cette eau. Le sort des cours d'eau montréalais est intimement lié à la gestion d'ensemble de l'eau de Montréal.

Recommandation 1

Le CPM recommande que la direction de la Gestion stratégique des réseaux d'eau identifie les secteurs de la ville dont les eaux de ruissellement sont acheminées vers des cours d'eau et d'intégrer à la présentation des réseaux une description des ces cours d'eau (noms, longueur, volumes reçus, etc.) pour en démontrer l'existence et l'importance.

2.2 Gestion du développement des réseaux

En conformité avec la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de Montréal, plusieurs démarches et négociations ont actuellement cours afin de protéger les derniers grands milieux naturels terrestres de l'île de Montréal : les écoterritoires. Dans bon nombre de ces écoterritoires s'y trouvent des cours d'eau et milieux humides dont la pérennité est souhaitée. En sachant qu'encore, récemment, des interventions malheureuses de gestion des eaux pluviales ont mis en péril l'apport d'eau adéquat en quantité et en qualité aux cours d'eau montréalais, une vigilance est de mise dans la planification du développement futur des réseaux d'égout.

Recommandation 2

Le CPM recommande que la direction de la Gestion stratégique des réseaux d'eau effectue une réflexion quant au développement des réseaux dans et à proximité des écoterritoires afin d'établir et d'imposer des normes qui assureront la pérennité des cours d'eau et milieux humides qui s'y trouvent.

2.3 Précision des objectifs

La captation des eaux usées prend son origine dans le désir d'assurer la salubrité de nos milieux de vie. L'assainissement des eaux usées répond, quant à lui, à un impératif de protection des milieux naturels récepteurs et, dans une large mesure, à un impératif de protection des usages dans ces milieux naturels (pêche, chasse, baignade, nautisme, etc.). Depuis la mise en oeuvre des différents programmes d'assainissement des cours d'eau et, plus précisément, le programme Saint-Laurent Vision 2000, la récupération des usages des berges des cours d'eau montréalais est au coeur des efforts consentis.

Recommandation 3

Le CPM recommande que la direction de la Gestion stratégique des réseaux d'eau et la direction de l'Épuration des eaux usées précisent, dans leurs missions respectives, que le but ultime de la captation et du traitement des eaux usées est d'améliorer la qualité des cours d'eau montréalais pour y protéger les milieux naturels et y recouvrir des usages.

En ce sens, il serait pertinent d'établir un lien entre le projet du réseau bleu de Montréal et le présent *Plan d'affaires 2006*.

2.4 Prévention

L'eau est notre richesse collective la plus abondante mais, aussi, la plus précieuse. Consacrer d'importantes ressources humaines et financières afin de lui assurer une gestion et des équipements performants est une preuve de l'impact de cette ressource pour notre collectivité. Mais l'abondance de la ressource et sa maîtrise technique ne doivent pas occulter la responsabilité commune qui est nôtre d'en faire un usage responsable de cette source de vie. Il est, donc, fondamental que le *Plan d'affaires 2006* fasse écho au *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* et fasse sien une de ses orientations qui incite à « pratiquer une gestion responsable des ressources ».

Recommandation 4

Pour être cohérent avec le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, le CPM recommande que le *Plan d'affaires 2006* se dote explicitement d'une mission et des objectifs d'économie d'eau potable.

CONCLUSION

Le *Plan d'affaires 2006* démontre une grande maîtrise technique des enjeux propres à la gestion des infrastructures et équipements que requiert la gestion de l'eau. Mais, depuis le début des années 2000, la Ville de Montréal et l'agglomération montréalaise se sont dotées de politiques sectorielles claires et complémentaires afin d'orienter leurs actions et leurs services à la population. C'est ce souci de cohérence avec les politiques municipales que le Conseil du patrimoine de Montréal souligne à travers ses recommandations.